

À six mois de l'élargissement de la consigne

Avancement des travaux et scénario proposé pour les détaillants temporaires

6 septembre 2024

Un webinaire de :



Bienvenue à tous les détaillants!

La phase 2 de l'élargissement de la consigne arrive dans moins de 6 mois. Où nous en sommes? Quels sont les avancements ou les points d'achoppement ? **Nous vous transmettons, lors de ce webinaire, l'information disponible à ce jour.**

À l'agenda :

- Situation du réseau de lieux de retour
- Détaillants regroupés
 - Premiers regroupements en octobre
- Détaillants permanents :
 - Solutions identifiées, outils et prochaines étapes
- Détaillants temporaires :
 - Détaillants concernés, solution proposée, pistes de mitigation, outils et prochaines étapes
- Relations contractuelles :
 - Primes et ententes
- Prochaines étapes
- Période de questions



Le Webinaire est enregistré.



Du contenu sera partagé suivant la rencontre.



N'hésitez pas à poser vos questions au fur et à mesure, en cliquant sur la boîte message en bas d'écran.

AQRCB ou Consignation : qui fait quoi?

AQRCB



 **consignation**

Organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC.

Regroupe l'ensemble des producteurs et détenteurs de marques de boisson visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) consigne dans la province de Québec.

C'est avec cet organisme que les contrats sont signés.

Relève de l'AQRCB.

Veille à l'élaboration, la mise en œuvre, le financement et la gestion du système de consigne modernisé.

C'est la marque de commerce utilisée pour le réseau des lieux de retour et les communications avec les consommateurs.

Situation sur le réseau de lieux de retour

- Réseau des lieux de retour
- Changements réglementaires

Réseau de lieux de retour prévu par l'AQRCB



Réseau de lieux de retour déployés
sur plus de 2 ans
(avril 2024 à juillet 2026)

Dépôts Consignation – regroupés avec des détaillants qui ne reprendront plus en magasin

Détaillants permanents - reprise sur les lieux du magasin

Détaillants temporaires qui reprennent temporairement des contenants avant de se regrouper avec des dépôts

Détaillants « volontaires » - sans obligation de reprise mais invités à reprendre



Cartographie du réseau 2025 mise à jour régulièrement par l'AQRCB (appelée à changer) (non publique)

Appuyée par une liste Excel des détaillants avec des onglets selon leur statut dans le réseau :

- Regroupés avec les dépôts Consignation
- Permanents
- Temporaires
- « Zones grises » – statut à préciser suivant les changements réglementaires

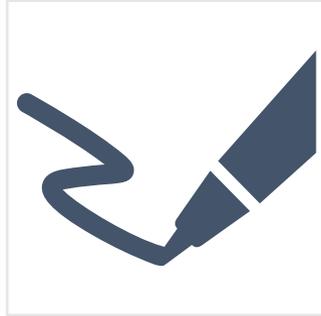
Un réseau qui se déploie par phases sur 2 ans

L'AQRCB parle de 175 dépôts pour le 1^{er} mars 2025

Déploiement du réseau de lieux de retour

Phases	Permanents	Volontaires	Dépôts	Temporaires	Date
1	551	54	200	923	1 mars 2025
2	551	54	269	450	31 juil. 2025
3	551	54	339	220	31 déc. 2025
4	551	54	407		30 juin 2026

Une cartographie et des solutions influencées par des changements réglementaires à venir



Ce qu'on sait :

Il y aura un changement réglementaire publié à l'automne qui devrait porter sur :

- L'élargissement des rayons
- La diminution du nombre de lieux de retour
- La possibilité d'intégrer des municipalités limitrophes dans le rayon de couverture d'un regroupement (dépôt ou autres)



Ce qu'on ne sait pas :

Quand le règlement sera publié

La distance exacte des rayons et s'il y aura une modulation selon la taille des villes

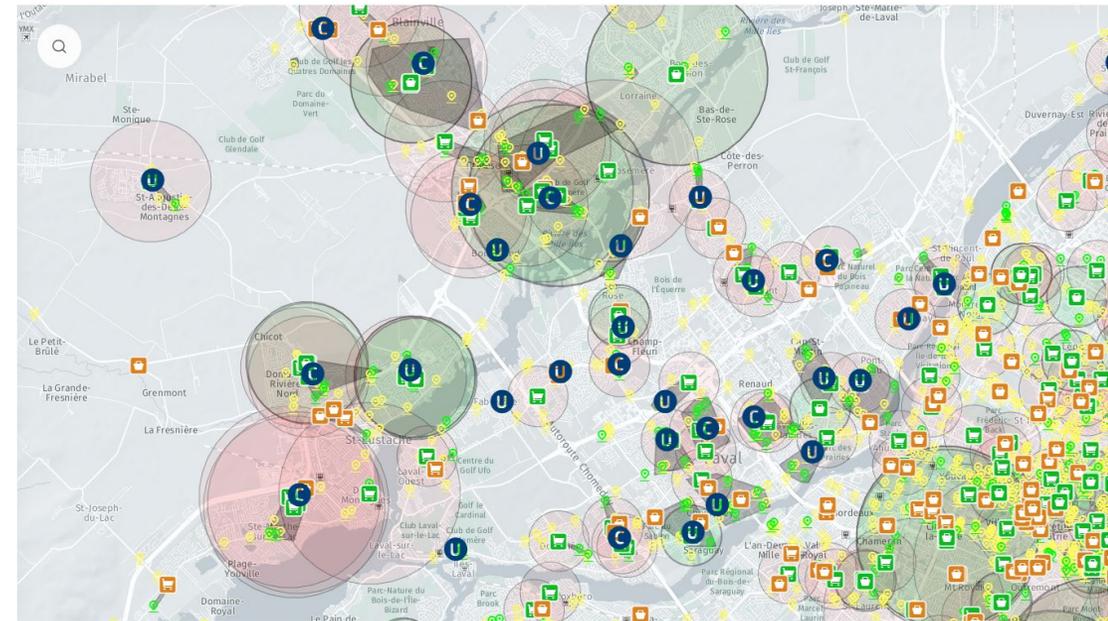
Si d'autres éléments touchent les détaillants

L'ADA et le CCCD sont en accord avec les demandes sur les rayons et le nombre de lieux transmises par l'AQRCB.

Une cartographie et des solutions influencées par des changements règlementaires à venir

Les changements règlementaires viendront toucher :

- **La planification et la cartographie des lieux de retour :**
 - Le nombre de dépôts dans une municipalité
 - Le redéploiement des dépôts sur le territoire
 - Le nombre de marchands regroupés, permanents, temporaires dans chacune des phases
 - Le déploiement des lieux de retour et la durée de transition des marchands temporaires
- **Le type de solutions à être déployé pour les marchands qui sont dans des « zones grises » :**
 - Solutions permanentes
 - Solutions temporaires
 - Regroupements



La cartographie et le fichier Excel à jour ne sont pas disponibles. Ils seront partagés dès réception.

Marchands regroupés à un dépôt Consignation

- Qui sont les marchands regroupés?
- Deux regroupements avec des dépôts
Consignation testés en octobre

Marchands regroupés à un dépôt Consignation

- Les **marchands regroupés à un dépôt Consignation** sont ceux qui :
 - Ont des obligations de reprise*
 - Sont dans le rayon d'un lieu de retour Consignation ou Consignation+
- Un marchand regroupé cessera de reprendre des contenants consignés lorsque :
 - L'entente de regroupement détaillant / AQRCB aura été signée
 - Le lieu de retour sera opérationnel
 - Le plan de transition pour cesser la reprise aura été déployé
- Le nombre de marchands regroupés va augmenter au fur et à mesure du déploiement du réseau de lieux Consignation
 - Actuellement, 65 marchands sont appelés à se regrouper aux dépôts existants
 - À termes, plus de 2 000 marchands seront regroupés avec les 407 dépôts Consignation

* *Un marchand qui n'a pas d'obligation de reprise n'a pas besoin de signer une entente avec l'AQRCB pour référer des clients au lieu de retour Consignation. Il peut déjà les référer et indiquer l'adresse de référence sur l'affiche à l'entrée de son commerce.*



Modernisation du système de consigne

Veillez noter que les bouteilles et les canettes consignées **ne sont pas** reprises ici.

Pour retourner vos contenants consignés, rendez-vous au commerce suivant le plus près :

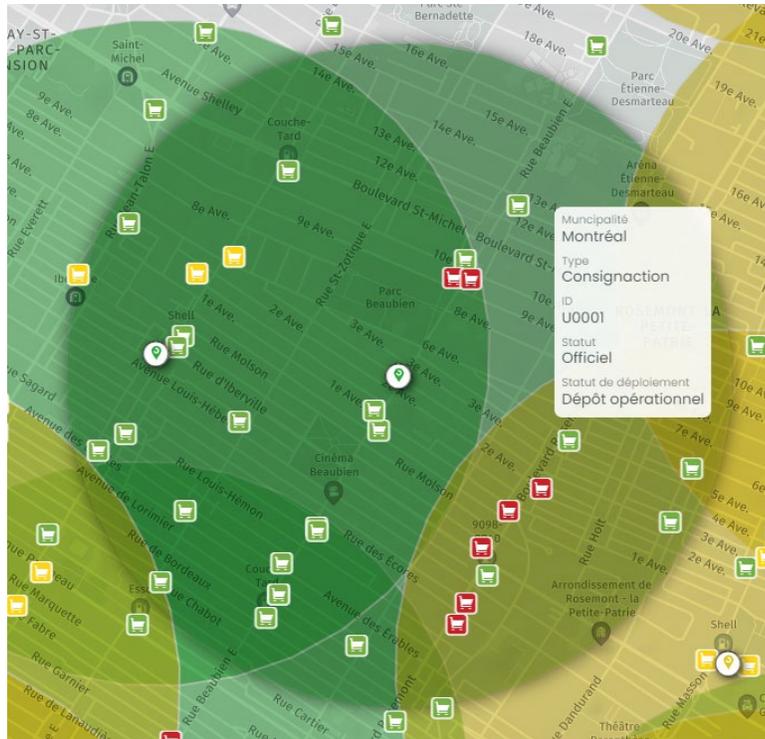
Indiquez dans ce rectangle le nom du commerce et l'adresse complète

 **consignation**

Pour plus d'infos :
consignation.ca



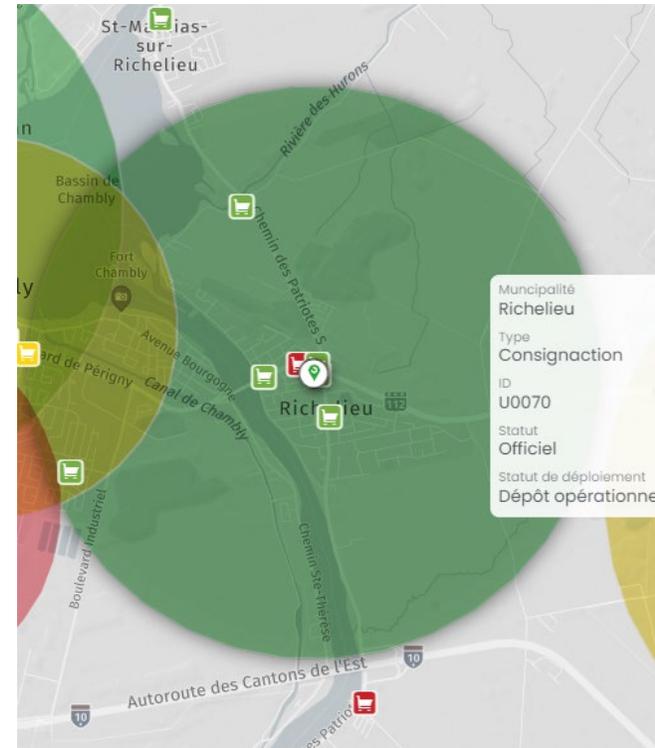
Marchands regroupés : Deux regroupements en mode « test » dès octobre



2675, rue Beaubien Est, **Montréal**

7 marchands regroupés

23 marchands non participants dont l'affichage pourra être changé



505, boul. Richelieu, **Richelieu**

2 marchands regroupés (IGA, Maxi)

5 marchands non participants dont l'affichage pourra être changé (ex. Beau-Soir, Boni-Soir, Voisin, Couche-Tard)

En mode « test » pour :

- Valider le plan de communication de transition
- Évaluer les délais de transition requis

Marchands permanents

- Brève mise à jour sur les solutions identifiées
- Outils en préparation
- Prochaines étapes

Marchands permanents : Qui sont-ils? Combien sont-ils?

- Les **marchands permanents** sont ceux qui :
 - Ont des obligations de reprises
 - N'ont pas de possibilité de se regrouper avec un lieu de retour Consignation
- Les marchands permanents peuvent être seuls ou plusieurs dans un rayon donné
- Le nombre de marchands permanents est variable selon les rayons qui seront en vigueur après l'adoption du changement réglementaire à venir :
 - Entre 543 (règlement actuel) et 242 (rayon potentiellement révisé)
- **À ce jour, des solutions ont été identifiées pour environ 182 marchands alimentaires et ils ont tous été contactés par leur bannière. Les discussions se poursuivent**

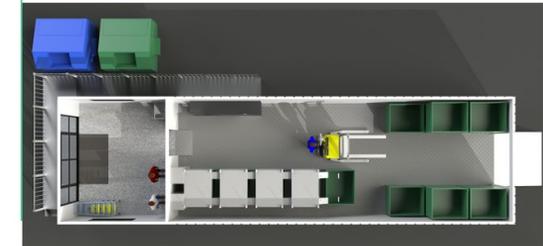
Marchands permanents : solutions identifiées

Solutions de reprise possibles :

- Nano kiosque Tomra avec une gobeuse T170 Dual (pour \pm 350 k contenants)
- Mini kiosque Tomra avec deux gobeuses T170 Dual (pour \pm 750 k contenants)
- Kiosque Machinex avec gobeuse modulaire RVM X3 Duo (1-2,5 M contenants)
- Kiosque Tomra avec 4 cabinets MultiPac (1-2,5 M contenants)

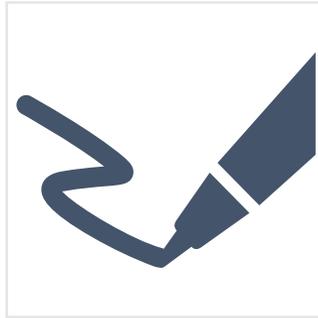


Nano ou Mini Kiosque Tomra



Kiosque Machinex

Marchands permanents : état des discussions sur les solutions de reprise



Ce qu'on sait :

182 marchands alimentaires ont des solutions de reprise extérieures d'identifiées

100 kiosques commandés ou réservés pour des marchands en alimentation

Environ 30 marchands alimentaires sont sans solution (manque d'espace en magasin ET manque d'espace de stationnement). Ils seront évalués à la fin du processus

Les marchands non alimentaires qui sont seuls dans leur rayon n'ont pas encore été approchés



Ce qu'on ne sait pas :

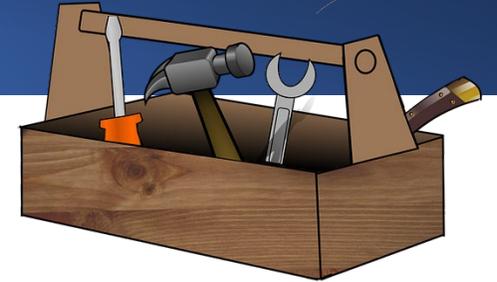
À qui sont destinés les 100 premiers kiosques commandés

Quand seront commandés les autres kiosques

La séquence de livraison et d'installation des kiosques (en lien avec la réception des permis)

Quelles sont les options pour les marchands sans solution de reprise

Marchands permanents : Outils bientôt disponibles



Outils développés par le CCCD / ADAQ :

- Lettre type aux municipalités – accompagnant la demande de permis (à venir)
- Page internet dédiée aux détaillants avec :
 - Les webinaires détaillants de l'année 2024
 - Les liens vers la liste Excel et la cartographie
 - Information à jour avec les différents outils développés

Outils développés par l'AQRCB :

- Guide pour les marchands permanents : déploiement et opérations présentant et ses outils (septembre) :
 - Spécifications techniques des équipements et d'installation (électrique, nivellement, etc.)
 - Formulaire de préparation et d'approbation des travaux à réaliser
 - Formulaire de remboursement
- Boîte à outils – communication – à l'intention des détaillants (automne 2024)



Marchands permanents : Que dois-je faire ?



Rappel : Les marchands permanents alimentaires ont déjà été approchés par les bannières pour discuter des solutions.

❑ Si un kiosque a été identifié et lorsque les outils seront disponibles :

- ❑ Prendre connaissance du Guide des détaillants permanents, des spécifications et des formulaires de l'AQRCB pour les prochaines démarches
- ❑ Préparer une demande de permis pour l'installation d'un kiosque auprès de votre municipalité
- ❑ Adapter la lettre type d'introduction pour les municipalités à votre commerce
- ❑ Identifier des électriciens certifiés pour le branchement à venir de votre kiosque et demander des prix
- ❑ Si le terrain nécessite un nivellement, identifier des entrepreneurs pour effectuer le travail
- ❑ Préparer le formulaire de préparation et d'approbation des travaux à réaliser

❑ Si votre commerce n'a pas de possibilité de reprise malgré l'obligation :

- ❑ Collaborer avec votre bannière et l'AQRCB pour identifier des alternatives possibles :
 - OBNL qui aurait de l'espace
 - Un commerce non alimentaire qui aurait de l'espace sur son terrain pour un kiosque
 - Un terrain vague à proximité
 - Etc.

Marchands temporaires

- Détaillants concernés
- Solution proposée et autres possibilités
- Que devez-vous faire?

Marchands temporaires : qui sont les détaillants concernés?

Les **marchands temporaires** sont ceux qui :

- Ont des obligations de reprises
- Seront regroupés progressivement avec les lieux de retour Consignation entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2026
- **Doivent reprendre et gérer temporairement des contenants consignés** jusqu'à ce que leur lieu de retour soit ouvert
- **Cesseront de reprendre** les contenants consignés lorsque leur lieu de retour sera ouvert et qu'ils deviendront des marchands regroupés

Changements réglementaires ou pas, il y a plus de 2 400 marchands temporaires dont :

- Plus de 1 000 alimentaires
- Plus de 1 400 non alimentaires

Marchands temporaires : solution proposée par l'AQRCB

Solution de reprise proposée par l'AQRCB :

- Statu quo pour :
 - Aluminium et plastique : reprise en vestibule (gobeuse)
 - CRM : reprise à la courtoisie
- Proposition pour le verre et carton :
 - **Récupération** à la courtoisie dans des bacs (type 95 gal.) avec un produit pour neutralisé les odeurs
 - **Entreposage extérieur** dans des conteneurs à chargement avant (6 v3)

Discussion sur une prime incitative en cours



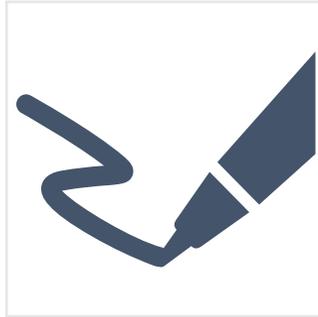
Marchands temporaires : autres possibilités



Pistes de mitigation possibles (non finalisées) :

- Récupération du verre et du carton sur une base quotidienne ou selon un horaire établi en fonction des capacités du marchand (ex. 2 jours/sem.)
- Reprise extérieure : Solution sur mesure à établir
- Aucune reprise possible (pas de courtoisie et pas de stationnement disponibles) : à discuter (OBNL? Autres détaillants?)

Marchands temporaires : état des discussions



Ce qu'on sait :

L'ARQCB souhaite limiter les investissements au minimum (ex.: bac courtoisie, conteneurs extérieurs)

La solution proposée est sur la table depuis le mois de juin et l'identification d'alternatives est laborieuse

Les marchands qui gèrent plus de 1,5 M de contenants ont été identifiés par les bannières pour aider l'AQRCB à prioriser l'ouverture de ses lieux de retour

L'AQRCB va préparer une séquence de regroupement des marchands temporaires

L'ARCB réfléchit à sa stratégie de collecte



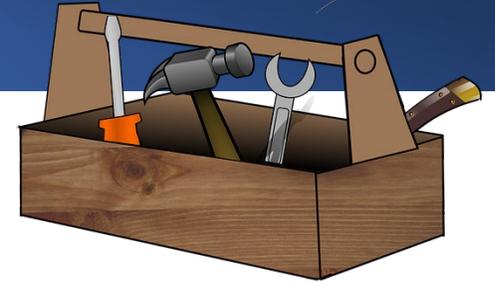
Ce qu'on ne sait pas :

Le plan de déploiement de tous les lieux de retour et leur statut d'avancement

La séquence de regroupement des marchands avec les lieux de retour

Les détails de la stratégie de collecte des contenants consignés de l'AQRCB pour éviter les accumulations

Marchands temporaires : Outils bientôt disponibles



Outils développés par le CCCD / ADAQ :

- Lettre type aux municipalités – accompagnant la demande de permis pour le conteneur chargement avant (à venir)
- Page internet dédiée aux détaillants avec : (à venir)
 - Les webinaires détaillants de l'année 2024
 - Les liens vers la liste Excel et la cartographie
 - Information à jour avec les différents outils développés

Outils développés par l'AQRCB :

- Fiche présentant la solution de reprise proposée (à venir)
- Boîte à outils – communication – à l'intention des détaillants (automne 2024)

Marchands temporaires : Éléments essentiels à votre réflexion



Liste Excel (**à venir**) :

- Vérifier si vous êtes un détaillant temporaire ou un marchand zone grise (deux onglets distincts dans le fichier) (*Si votre nom n'est pas présent, vérifier si vous êtes dans la liste des détaillants permanents ou volontaires. Aviser votre bannière d'une possible erreur ou omission.*)

Cartographie (**à venir**) :

- Vérifier si vous êtes un marchand dont l'affiliation est prévue avant ou après le 31 octobre 2025 (courte ou longue durée)

Prenez le temps de réfléchir à :

- Votre capacité à répondre ou non à la solution proposée par l'AQRCB
- De possibles mesures de mitigation

Relations contractuelles

- Vision des détaillants pour des primes modulées et incitatives
- Ententes opérationnelles AQRCB - détaillants

Vision des détaillants pour des primes modulées et incitatives

Vision des détaillants - Une approche à deux niveaux et en deux temps :

Priorité

Marchands temporaires

- **Primes incitatives** pour :
 - **Encourager** la participation des marchands
 - **Reconnaître** l'effort prolongé
 - **Assurer** le déploiement du réseau dans les délais par l'AQRCB

Discussions débutées

Processus régulier

Marchands permanents

- **Primes modulées** pour :
 - Rembourser les coûts en fonction de la solution retenue, des efforts requis et de la quantité de contenants

Démarche en cours

Ententes opérationnelles avec l'AQRCB

Ententes finalisées en août 2024

- ✓ Contrat de rachat de d'équipements (gobeuses)
- ✓ Entente de regroupement Détaillants / Lieu de retour Consignation

Pour les regroupements, suivant les tests réalisés en octobre, nous serons en attente de :

- Plan de transition des marchands suivant la signature de tous les marchands avec le lieu de retour
- Coordination du regroupement et de la cessation de reprise pour tous les marchands regroupés
- Outils de communications pour les clients chez les marchands regroupés
- Communication avec les citoyens de la région

Ententes à venir sur la gestion des contenants consignés :

- AQRCB / Détaillants permanents
- AQRCB / Détaillants temporaires

Discussions non commencées

Prochaines étapes

Prochaines étapes

- **Boîte à outils :**
 - 13 septembre - Publication de la page Détaillants – consigne
 - Dès que disponible - tous les autres outils
- **Comités sur l'établissement des coûts (primes) :**
 - Rencontres accélérées à mettre en place (demandée par les détaillants)
 - Rencontre sur une base régulière pour l'identification des coûts
- **Groupe de travail AQRCB – Bannières sur les solutions de reprise :**
 - Sur une base régulière
- **Webinaires :**
 - FQM/Détaillants : 13 septembre – informer les municipalités de la consigne et des démarches des détaillants à venir
 - AQRCB : date à être confirmée à la fin de septembre
 - CCCD/ADAQ : dès qu'il y a de la nouveauté à communiquer

Période de questions



N'hésitez pas à poser vos questions
en cliquant sur la boîte message en bas
d'écran

Merci de votre participation!

Préparez-vous! Renseignez-vous!

Une présentation de :

